

Égalité professionnelle :

Un accord parité vide, sur fond de reculs sociaux



Parmi les très rares accords sociaux que la direction de l'AFP n'a pas dénoncés en 2015, figure celui sur l'**égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**. Texte signé en 2012 par l'ensemble des syndicats représentatifs. **SUD ne signera pas la version 2016 de cet accord**. Voici pourquoi.

Equilibre hommes-femmes : on est loin du compte

Nous avons comparé les derniers chiffres connus, qui concernent les effectifs CDI statut siège au 31 décembre 2015, avec ceux de 2001, année du premier Rapport¹ sur l'égalité professionnelle à l'AFP :

Pourcentage de femmes

	Journalistes	Cadres adm.	Employé-e-s	Cadres tech.	Ouvriers	AFP SIEGE
2001	34,5%	49,5%	67,3%	6,9%	2,4%	33,4%
2015	42,4%	63%	74,3%	5,5%	2,3%	39,6%

On voit que les résultats sont très contrastés. Certes, des progrès notables ont été réalisés parmi les **journalistes** et sur **l'ensemble du personnel** (AFP siège). Mais ces points positifs ne doivent pas cacher les **forts déséquilibres parmi les non-journalistes**.

- Dans les **métiers administratifs**, largement féminisés, la part des hommes a encore reculé. On notera que **la catégorie la moins bien rémunérée, celle des employé-e-s, compte désormais près de 75% de femmes**.
- A l'inverse, la présence de femmes dans les **métiers techniques**, déjà marginale en 2001, n'a pas évolué. **SUD critique** depuis des années l'absence de mesures efficaces pour promouvoir le recrutement de femmes pour la DSI (visiblement, le fait de nommer une directrice à la tête du Technique n'y change pas grand-chose).

Femmes journalistes : la fin des discriminations ?

La féminisation a fortement progressé parmi les journalistes, mais **il reste des problèmes de salaire et d'évolution de carrière**.

Nous avons confectionné le tableau suivant. Il montre une **parité réelle** parmi les journalistes RED0 à RED4 (qui bénéficient des automatismes du plan de carrière).

Chiffres 2015	Femmes	Hommes	Total	% femmes
<RED5	167	159	326	51,2
RED5/5+	131	167	298	44,0
>RED5+	50	146	196	25,5
Total	348	472	820	42,4

Le pourcentage de femmes parmi les journalistes RED5 et RED5+ (44%) est supérieur à leur pourcentage parmi les journalistes en CDI (42,4%).

En revanche, avec 25,5%, **elles sont nettement sous-représentées parmi les journalistes >RED5+** (=RED6 à RED8).

Si des femmes arrivent à sortir par le haut de RED5+, parfois via leur nomination à des postes hiérarchiques, force est de constater que **pour beaucoup de femmes la carrière s'arrête à RED5** (dernier échelon acquis automatiquement, au plus tard après 20 ans de présence à l'AFP) **ou à RED5+** (lot de consolation accordé « au choix »). (/>...

¹ Lien Intranet (Aurore) : <http://u.afp.com/Zb7M>

A cela, la direction répond que cette sous-représentation des femmes correspond à leur plus faible poids parmi les seniors. Faux ! Parmi les journalistes ayant une ancienneté AFP supérieure à 30 ans, **32,4%** sont de sexe féminin. **A comparer au taux de 25,5% de femmes parmi les journalistes bénéficiant des catégories RED6 ou plus.**

Conclusion : pour combattre les discriminations il n'y a rien de plus efficace que les plans de carrière garantissant un passage automatique à l'échelon supérieur, en fonction de l'ancienneté.

Prolonger les automatismes du plan de carrière des journalistes, **jusqu'à RED6 inclus**, ne bénéficierait pas seulement aux femmes mais également à ceux parmi les hommes qui se retrouvent au bord du chemin.

Alors que la négociation de l'accord parité de 2012 avait abouti à la prolongation des automatismes jusqu'à RED5 pour toutes et pour tous, **la négociation 2016 n'a pas permis d'obtenir de nouvelles avancées.**

Inégalités face à la mobilité

SUD a analysé les chiffres fournis par la direction. Voici notre constat : **plus on s'éloigne du siège parisien, moins les postes de journalistes sont occupés par des femmes :**

- **Part des femmes** parmi les journalistes nommés en 2014 **à l'étranger = 30,6%**
- **Part des femmes** parmi les journalistes nommés en 2014 **en province = 33,3%**.
- **Part des femmes** sur l'ensemble des **journalistes nommés en 2014 = 43%**.

(A comparer avec la part des femmes parmi les journalistes en 2014 = 42,2%)

Ces pourcentages signifient que **les femmes ont surtout été nommées à des postes au siège parisien ou en banlieue.**

Seule explication fournie par la direction : pour les postes hors région parisienne, le pourcentage de candidatures féminines est inférieur à la part des femmes sur l'ensemble des journalistes. Oui, mais **pourquoi ?**

Le DRH nie tout lien avec la condition spécifique de la femme, avec les conditions de mobilité géographique et avec les conditions de travail en province et à l'étranger.

Pour SUD, pouvoir **progresser dans sa carrière en accédant à des postes motivants**, à Paris, en province ou à l'étranger, doit être **un droit**. Cependant, il faut aussi reconnaître que le mode de gestion de la mobilité par la direction comporte des aspects anxiogènes et des contraintes importantes pour les salarié-e-s. Il faut **garantir les droits des salarié-e-s face à la mobilité et améliorer les mesures d'accompagnement et les conditions sociales**. C'est dans l'intérêt de toutes et de tous.

Equilibre vie professionnelle-vie personnelle ???

L'accord comporte un chapitre intitulé « Articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ». Principaux points : engagement de la direction à « tendre vers une diminution du nombre de réunions commençant avant 9H00 et après 18H00 » ; communication « sur les bonnes pratiques à adopter concernant l'usage des moyens de communication » (gérer sa messagerie en période de congés), don de jours de repos pour enfant ou parent gravement malade ; maintien des règles en matière de congé maternité (plus favorables que le minimum légal) ; aides à la mobilité des couples AFP.

Bref, du remplissage pour meubler ce chapitre, alors que notre **vie personnelle sera fortement affectée par le « travailler plus pour gagner moins » de la loi El Khomri et du Plan Hoog** : suppression de RTT, voire de jours de congé ; allongement des horaires ; nouvelle dégradation des conditions de travail...

Sur fond de reculs sociaux, l'accord parité 2016 n'apporte rien de substantiel.

NON aux discriminations, OUI à l'égalité des droits et au progrès social !

Paris, le 24 mai 2016

SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)

Union
syndicale
Solidaires
SUD
AGENCE FRANCE PRESSE